

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* Ocimene PQ
Numéro de produit utilisés par les entreprises: OCIMENEPQ
REACH numéro d'enregistrement: Enregistrement en cours (non disponible)
Désignation de la substance: Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène
Numéro d'identification de substance: EC 933-779-9
Autres moyens d'identification: 32176

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: Ingrédient de parfumé. Les applications industrielles.
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Kalama Chemical Limited
Dans Road
Widnes, Cheshire WA8 0RF
Royaume-Uni
Téléphone : +44 (0) 151 423 8000
EU Représentant Exclusif: Penman Consulting bvba
Avenue des Arts 10
B-1210 Bruxelles
Belgique
Téléphone : +32 (0) 2 403 7239
email: pcbvba10@penmanconsulting.com
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).
France : ORFILA (INRS) (24 heures) : +33 (0)1 45 42 59 59.
Belgique : Centre Antipoisons Belge (24 heures) : +32 (0)70 245 245.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Liquides inflammables, catégorie 3, H226
Danger par aspiration, catégorie 1, H304
Irritation cutanée, catégorie 2, H315
Sensibilisation cutanée, catégorie 1B, H317
Danger pour le milieu aquatique, Danger aigu, catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, Danger chronique, catégorie 1, H410
Voir la Section 2.2 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

2.2. Éléments d'étiquetage:

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Nom du FDS: Kalama* Ocimene PQ

Danger

Mention(s) de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P331 NE PAS faire vomir.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

Informations supplémentaires:

Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

2.3. Autres dangers:

Critères PBT/vPvB:

Non disponible

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Autres dangers:

Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
Voir Remarques	Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	90-<95	Aquatic Acute 1- Aquatic Chronic 1- Asp. Tox. 1- Flam. Liq. 3- Skin Irrit. 2- Skin Sens. 1	H226-304-315-317-400-410
Voir Remarques	Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)	3-<7	Acute Tox. 4 Oral- Aquatic Acute 1- Aquatic Chronic 1- Asp. Tox. 1- Skin Irrit. 2- Skin Sens. 1B	H302-304-315-317-400-410
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>		<u>CE/Liste Number</u>
Voir Remarques	Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	Non disponible		933-779-9
Voir Remarques	Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)	01-2120771718-41-0000		211-614-5
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>Facteur M</u>	<u>SCLs</u>	<u>ATE</u>
Voir Remarques	Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	1	N/E	Non disponible
Voir Remarques	Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)	1	N/E	Oral ATE 1900 mg/kg

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Remarques: OCIMENE PQ : Masse de réaction du dipentène (n° CAS 138-86-3, CE 205-341-0) et du (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6,-triène (n° CAS 3338-55-4, CE 222-081-3). ALLO-OCIMENE: Reaction mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene (CAS# 3016-19-1, EC 221-153-1) et (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene (CAS# 7216-56-0, EC 230-603-6); Alternative CAS # 673-84-7.

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau non contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Il faut faire très attention pour empêcher l'aspiration. Si la victime s'est évanouie et respire, positionner la personne sur le côté pour empêcher l'aspiration. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritation. Le contact prolongé ou répété peut aggraver les affections cutanées présentes. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, vaporisez de l'eau ou utilisez des produits chimiques secs classifiés ABC, de la mousse antialcool ou du gaz carbonique. Utilisez de l'eau pour refroidir les récipients menacés par le feu. Si un produit déversé ne s'est pas encore enflammé, vaporisez-le avec de l'eau pour disperser les vapeurs et protéger le personnel de secours qui tente de stopper la fuite. Le jet d'eau peut servir à éloigner le produit déversé des flammes et à le diluer afin qu'il ne soit plus inflammable.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Lancer un avertissement : liquide combustible. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer la zone. Si le déversement est important, être prêt à isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès à la zone de déversement aux personnes qui ne participent pas au nettoyage et / ou qui n'ont pas reçu une formation adéquate dans la gestion des liquides dangereux / inflammables déversés. Les vapeurs peuvent exploser si allumé dans un secteur enclos. La course d'à l'égout peut causer un danger de feu ou explosion. Protéger le produit contre tous les types de flammes ; lors de l'utilisation de dispositifs chauffants, etc., respecter les espaces libres appropriés. Exposé à des chaleurs extrêmes, le récipient fermé peut éclater (en raison de la pression accumulée). Le produit peut brûler en présence d'une source d'incendie. Dégage des vapeurs volatiles plus lourdes que l'air qui peuvent se déplacer le long du sol ou être déplacées par le système de ventilation avant de s'enflammer au contact d'une flamme, d'étincelles, de radiateurs ou d'autres sources de feu à des endroits distants (risque de retour de flamme).

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

5.3. Conseils aux pompiers:

Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir refroidis les récipients exposés au feu. Il faut utiliser de l'eau pulvérisée pour laver les déversements accidentels loin des points d'exposition et pour diluer les produits répandus en mélanges non-combustibles. Ne pas déverser les liquides combustibles dans les égouts, car ceci pourrait provoquer un danger d'incendie ou d'explosion de la vapeur. Ne jamais diriger le jet extincteur directement vers un liquide inflammable / combustible en flammes. Si le jet extincteur solide ou direct est dirigé vers un déversement accidentel en flammes ou dans un récipient ouvert de liquide en flammes, ceci pourrait répandre l'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant

par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer les endroits de déversement. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols, brouillards ou de gaz. Ne pas ingérer, goûter ou avaler. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Éliminer toutes sources d'inflammation. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Les vapeurs peuvent voyager aux sources d'allumage lointaines.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit de stockage des produits combustibles et loin de la chaleur et des flammes nues. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Entreposer dans un endroit bien aéré. Lorsqu'il n'est pas utilisé, garder le récipient en position verticale pour éviter les fuites. Éviter de stocker les récipients au soleil dans la mesure où de la vapeur pourrait s'accumuler dans l'espace libre, entraînant une montée de pression. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients vides peuvent contenir des vapeurs ou des liquides résiduels qui seraient susceptibles de s'enflammer ou d'exploser. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Durée de conservation : 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas de renseignements supplémentaires

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

<u>Nom Chimique</u>	<u>UE OELV</u>	<u>UE IOELV</u>	<u>ACGIH - TWA/Niveau plafond</u>	<u>ACGIH - STEL</u>
Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	N/E	N/E	N/E	N/E
Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triène and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triène (Allo-Ocimene)	N/E	N/E	N/E	N/E
<u>Nom Chimique</u>	<u>France VME</u>	<u>Belgium OEL</u>		

Nom du FDS: Kalama* Ocimene PQ

<u>Nom Chimique</u>	<u>France VME</u>	<u>Belgium OEL</u>
Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	1000 mg/m ³ TWA, 1500 mg/m ³ STEL (vapor) (Dipentene)	N/E
Reaction Mass of (E,E)-2,6-dimethylocta-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-dimethylocta-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)	1000 mg/m ³ TWA, 1500 mg/m ³ STEL (vapor)	N/E
<u>Nom Chimique</u>	<u>Suisse OEL</u>	
Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	7 ppm TWA, 14 ppm STEL (Sensitizer) (Dipentene)	
Reaction Mass of (E,E)-2,6-dimethylocta-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-dimethylocta-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)	N/E	

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter du matériel de protection des yeux.

Protection des mains: Évitez le contact avec la peau lors du mélange ou de la manipulation du matériau en portant des gants imperméables résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact fréquent répété, le port de gants dont le temps de protection est supérieur à 480 minutes est recommandé (protection de classe 6). En cas de contact bref ou de projections, le port de gants dont le temps de protection est de 30 minutes ou plus est recommandé (protection de classe 2 ou plus). Matériaux suggérés pour les gants de protection : chlorure de polyvinyle (PVC), Viton. Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

Protection de la peau et du corps: Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir les sections 6 et 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	Non disponible
Point d'ébullition °C:	>177 °C
Point d'ébullition °F:	>351 °F
Inflammabilité:	Liquides inflammables catégorie 3
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	LEL: 0,7% (Dipentène) UEL: 6,1% (Dipentène)
Point d'éclair:	57 °C (135 °F) Vase clos
Température d'auto-inflammation:	236°C (457°F)(Dipentène)
Température de décomposition:	Non disponible
pH:	Non disponible
Viscosité cinématique:	6 mm ² /s @ 40°C
Solubilité dans l'eau:	Insoluble

Nom du FDS: Kalama* Ocimene PQ

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non disponible
Pression de vapeur:	<0.1 kPa (<1 mm Hg) @ 20°C
Densité et/ou densité relative:	0.806-0.810 (20°C)
Densité de vapeur relative:	Non disponible
Caractéristiques des particules:	Sans objet
Pourcentage volatil (poids):	Non disponible
Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

9.2. Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives: Non explosif
Propriétés comburantes: Pas d'oxydation

Autres caractéristiques de sécurité:

Taux d'évaporation: Non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives.

10.5. Matières incompatibles:

Éviter le contact avec les agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Oxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Aucune étude toxicologique n'a été conduite pour ce produit.

Nom Chimique	CL50 Inhalation	Espèce	DL50 Orale	Espèce	DL50 Cutané	Espèce
Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	N/E	N/E	>5000 mg/kg (matières similaires)	Rat / adulte	>2000 mg/kg (matières similaires)	Lapin / adulte
Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triène and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triène (Allo-Ocimene)	N/E	N/E	1900 mg/kg (similar materials)	Rat / adulte	2400 mg/kg (similar materials)	Lapin / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée - Catégorie 2.

Nom Chimique	Irritation de la peau	Espèce
Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	Irritant	Matières similaires
Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triène and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triène (Allo-Ocimene)	Irritant	Matières similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom Chimique	Irritation des yeux	Espèce
Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	Faible-modérée irritation	Matières similaires
Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triène and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triène (Allo-Ocimene)	Non-irritant (OECD 492)	Matières similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B.

Nom Chimique

Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène
 Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)

Sensibilisation cutanée

Sensibilisant
 Sensibilisant (références croisées)

Espèce

Souris
 Matières similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). Mutagénicité (test d'Ames) : négatif.

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Toxicité pour la reproduction: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Danger par aspiration: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - Catégorie 1.

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum. L'aspiration dans les poumons peut causer des lésions pulmonaires légères à graves.

Yeux: Susceptible d'irriter les yeux.

Peau: Peut provoquer une allergie cutanée. Cause une irritation de la peau. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Inhalation: L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

Ingestion: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Autres informations: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité:

Aucune étude précisant les impacts sur l'environnement n'a été effectuée pour ce produit.

Nom Chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	Poissons	LC50 1-10 mg/L (96 heures) (Matières similaires)	N/E	N/E
Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	Invertébrés	EC50 >1-10 mg/L (48 heures) (Matières similaires)	N/E	N/E
Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène	Algues	EC50 >1-10 mg/L (72 heures) (Matières similaires)	EC50 >1-10 mg/L(96 heures) (Matières similaires)	NOEC >1-10 mg/L(72 heures) (Matières similaires)
Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)	Poissons	N/E	N/E	N/E
Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)	Invertébrés	EC50 >0.33-<1 mg/L (48 heures) (Matières similaires)	N/E	N/E
Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)	Algues	EC50 0.97 mg/L (72 heures) (Calculé)	N/E	N/E

12.2. Persistance et dégradabilité:

Nom Chimique

Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène
 Reaction Mass of (E,E)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-diméthyl-octa-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)

Biodégradation

N/E
 N'est pas facilement biodégradable (OECD 301D)

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Nom Chimique

Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène

Facteur de bioconcentration (BCF)

N/E

Log Kow

4.57-4.8

Nom Chimique

Reaction Mass of (E,E)-2,6-dimethylocta-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-dimethylocta-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)

Facteur de bioconcentration (BCF)

N/E

Log Kow

4.71 (calculated)

12.4. Mobilité dans le sol:

Nom Chimique

Masse de réaction du dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6-triène
Reaction Mass of (E,E)-2,6-dimethylocta-2,4,6-triene and (E,Z)-2,6-dimethylocta-2,4,6-triene (Allo-Ocimene)

Mobilité dans le sol (Koc/Kow)

N/E

N/E

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Not Available.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

12.7. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3295

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Hydrocarbons, liquid, n.o.s. (Reaction mass of dipentene and (Z)-3,7-dimethylocta-1,3,6,-triene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: 3

Catégorie de danger canadienne TDG: 3

Catégorie de danger européenne ADR/RID/ADN: 3

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: 3

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: 3

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Polluant marin : Masse de réaction dipentène et (Z)-3,7-diméthyl-octa-1,3,6,-triène.

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

Remarques: En ce qui concerne les expéditions par voie terrestre au sein des États-Unis, les liquides inflammables dotés d'un point d'éclair de 100 à 141° F (38 à 60° C) peuvent être re-classifiés : NON RÉGLEMENTÉ , pour les récipients d'une contenance inférieure ou égale à 119 gallons. LIQUIDE COMBUSTIBLE, pour les récipients d'une contenance supérieure ou égale à 119 gallons.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe REACH (EC) 1907/2006: Enregistrement en cours. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE: Sans objet

Autres renseignements sur l'UE: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations nationales: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

Réglementation

	<u>Statut</u>
Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	N
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

Remarques sur l'inventaire des produits chimiques: ALLO-OCIMENE : Alternative CAS# 673-84-7. OCIMENE PQ : Alternative CAS# 3338-55-4 & CAS# 138-86-3.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Sans objet

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision: Modifications dans la (les) section(s) : 1, 15, Format de la fiche de données de sécurité (règlement (UE) 2020/878)

Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges: Méthode de calcul

Légende:

* : Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

N/A : Sans objet

N/E : Non établi

SCL : Limite de concentration spécifique

STEL : Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA : Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV : Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV : Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Nom du FDS: Kalama* Ocimene PQ

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :
Service de conformité des produits
Emerald Performance Materials, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683
États-Unis